

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

AFFICHÉ LE 29 SEP. 2022

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25

**N° 22 - Convention avec
l'éco-organisme
ALCOME en vue de la
réduction des mégots
sur l'espace public :
autorisation de
signature**

Rapporteur :
Pascale Fossecave,
conseillère municipale
déléguée

Séance du 23 septembre 2022 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint, à Pascale Fossecave, conseillère municipale délégué
- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée, à Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint
- Monique Labattut, conseillère municipale, à Christine Gonzalo, conseillère municipale
- Sylvie Dargains, conseillère municipale, à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Nicolas Charrier, conseiller municipal, à Isabelle Tinaud-Nouvian, conseillère municipale
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale, à Manuel de Lara, conseiller municipal

Absents : Noémie Troubat

Date de la convocation : 16 septembre 2022

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Bruno Garraialde a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

N°22 – DEVELOPPEMENT DURABLE

Convention avec l'éco-organisme ALCOME en vue de la réduction des mégots sur l'espace public : autorisation de signature

Madame Fossecave, conseillère municipale déléguée, expose :

Chaque année, 12% des cigarettes consommées en France sont jetées au sol de manière inappropriée dans l'espace public, ce qui représente 7,7 milliards de mégots. Pour répondre à cet enjeu sociétal et environnemental, le Ministère de la Transition Ecologique a, par arrêté du 28 juillet 2021, agréé l'éco-organisme ALCOME, afin de mettre en œuvre la nouvelle filière de Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) de mégots de cigarette. Cette REP concernant les mégots a été créée par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) du 10 février 2020.

Le principal objectif d'ALCOME est la réduction de la présence des mégots dans les espaces publics à hauteur de :

- 20% de réduction d'ici 2024,
- 35% de réduction d'ici 2026,
- 40% de réduction d'ici 2027.

Pour ce faire, l'éco-organisme accompagne les collectivités à travers plusieurs dispositifs tels que :

- La fourniture d'outils de communication et de sensibilisation,
- La mise à disposition de cendriers de rue et de cendriers de poche,
- Un soutien financier aux communes qui s'engagent à hauteur de 1,58€/habitant pour une commune touristique.

En contrepartie, la commune s'engage à mener des actions de prévention, de sensibilisation, de nettoyage et collecte des mégots présents dans l'espace public. Ces engagements communs sont formalisés par un contrat type (annexe) entre la commune et l'éco-organisme ALCOME.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le contrat-type (annexe) entre la commune de Saint-Jean-de-Luz et l'éco-organisme ALCOME pour la durée de l'agrément,
- D'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document afférent.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission « Travaux, proximité, cadre de vie, développement durable et transition écologique » du 13 septembre,
- Approuve le contrat-type (annexe) entre la commune de Saint-Jean-de-Luz et l'éco-organisme ALCOME pour la durée de l'agrément,
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document afférent.

Adopté à 28 voix

4 contre (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoien

